

ISSN-P : 2312-7031  
ISSN-L : 3078-8234

FACULTE DES SCIENCES DE L'HOMME ET DE LA SOCIETE

# ANYASÃ



Revue des Lettres et Sciences Humaines

Laboratoire de Recherche sur la Dynamique des Milieux et des Sociétés

Université de Lomé

Numéro 18  
Juin 2025

# **ANYASA**

**Revue des Lettres et Sciences Humaines**

**Université de Lomé**

**ISSN-P : 2312-7031 ; ISSN-L : 3078-8234**

**URL de la revue : <https://www.revue-anyasa.org>**

**Bases de référencement**



## ADMINISTRATION ET REDACTION DE ANYASA

***Revue des Lettres et Sciences Humaines***  
***Laboratoire de Recherches sur la Dynamique des Milieux et des Sociétés***  
***Université de Lomé***

**Directeur administratif de la rédaction : Professeur Messan VIMENYO**

### Comité scientifique et de lecture

Professeur Yaovi AKAKPO (Université de Lomé)  
Professeur Mahamadé SAVADOGO (Université de Ouagadougou)  
Professeur Augustin K. DIBI (Université Félix Houphouët-Boigny)  
Professeur Lazare POAME (Université Alassane Ouattara)  
Professeur Marc Louis ROPIVIA (Université Omar Bongo)  
Professeur Charles Zakarie BOAWO (Université Marien Ngouabi)  
Professeur Issa Djarangar DJITA (Université de Moundou)  
Professeur Azoumana OUATTARA (Université Alassane Ouattara)  
Professeur Paul ANOH (Université Félix Houphouët-Boigny)  
Professeur Delali Komivi AVEGNON (ENS d'Atakpamé)  
Professeur Komi N'KERE (Université de Lomé)  
Professeur Benjamin ALLAGBE (Université d'Abomey Calavi)  
Monsieur Ludovic Baïsserné PALOU, Maître de Conférences (Université de Pala)  
Monsieur Pessièzoum ADJOUSSI, Maître de Conférences (Université de Lomé)  
Monsieur Iléri DANDONOUGBO, Maître de Conférences (Université de Lomé)  
Monsieur Nayondjoa KONLANI, Maître de Conférences (Université de Lomé)  
Madame Koko Zébéto HOUEDAKOR, Maître de Conférences (Université de Lomé)  
Monsieur Koffi KPOTCHOU, Maître de Conférences (Université de Lomé)  
Monsieur Kodzo KPOFFON, Maître de Conférences (Université de Lomé)  
Monsieur Eyanah ATCHOLE, Maître de Conférences (ENS d'Atakpamé)

Secrétaire de rédaction : Koku-Azonko FIAGAN (MC), Tel : +228 99762908, E-mail : azonkokoku@gmail.com

Contact :

BP. 1515, Lomé

Tél. : +228 90833419 / 90192589

E-mail : revue.anyasa@gmail.com ou anyasa@revue-anyasa.org

A ces membres du comité scientifique, s'ajoutent d'autres personnes ressources consultées occasionnellement en fonction des articles à évaluer

## Éditorial

Le mot **Anyasa** prononcé Anyásã, à ne pas confondre avec ahɔhlõ, désigne en éwé « intelligence » ou « connaissance ». Dans les textes bibliques, anyásã est mis en rapport synonymique avec núnya « savoir ». Pour le caractère scientifique des travaux et la dimension universelle des recherches, le vocable a été retenu pour nommer cette Revue des Lettres et Sciences humaines que le *Laboratoire de Recherche sur la Dynamique des Milieux et des Sociétés (LARDYMEs)* se propose de faire paraître deux numéros par an. La naissance de cette revue scientifique s'explique par le besoin pressant de pallier le déficit de structure de publication spécialisés en Lettres et Sciences humaines dans les universités francophones de l'Afrique. C'est précisément pour parvenir à cette vision holistique de la recherche (et non seulement de ses résultats, dont les plus évidents sont les publications, mais aussi de son contexte), que nous éditons depuis 2014 la revue Anyasa afin que chaque chercheur en sciences sociales trouve désormais un espace pour diffuser les résultats de ses travaux de recherche et puisse se faire évaluer pour son inscription sur les différentes listes d'aptitudes des grades académiques de son université.

## Charte d'éthique

Pour veiller à l'intégrité des travaux et de la diffusion des recherches scientifiques, la revue Anyasa applique les règles éthiques de la présente charte. Nous encourageons les membres du comité scientifique et de lecture, les contributeurs et les évaluateurs à les respecter.

### *Engagements de la revue*

Le comité de rédaction a pour priorité l'amélioration de la revue anyasa, ainsi que la publication et la diffusion en ligne d'un contenu scientifique concis, exigeant et éthique.

### *Rôles des évaluateurs*

Les évaluateurs sont sélectionnés pour leur expertise scientifique. Ils sont chargés d'évaluer les manuscrits sur leur seul contenu, sans distinction de race, de sexe, de convictions religieuses, de nationalité, d'affiliation universitaire. Les avis rendus par les évaluateurs doivent être objectifs. Les évaluateurs sont tenus de signaler tous les articles ayant un rapport de similitude avec l'article soumis à la revue.

### *Publication*

Les auteurs autorisent la diffusion de leur article au format papier et numérique sur le site web de la revue. Les auteurs garantissent à l'éditeur de l'originalité de leur contribution et lui assurent la jouissance entière et libre des droits ainsi cédés. Si leur article est co-signé par plusieurs auteurs, l'auteur principal doit être assuré de l'accord des co-auteurs au regard de la cession de droits. Les auteurs s'engagent également à avoir pris soin d'éviter tout plagiat.

## **AVIS AUX AUTEURS**

### **1. Note aux contributeurs**

« ANYASA » revue des lettres et sciences humaines, publie des articles originaux, rédigés en français, non publiés auparavant et non soumis pour publication dans une autre revue. Les normes qui suivent sont conformes à celles adoptées par le Comité Technique Spécialisé (CTS) de Lettres et sciences humaines/CAMES (cf. dispositions de la 38e session des consultations des CCI, tenue à Bamako du 11 au 20 juillet 2016). Les contributeurs doivent s'y conformer.

#### **1.1. Les manuscrits**

Un projet de texte soumis à évaluation, doit comporter un titre (Times New Romans, taille 12, Lettres capitales, Gras), la signature (Prénom(s) et NOM (s) de l'auteur ou des auteurs, l'institution d'attaché), l'adresse électronique de (des) auteur(s), le résumé en français (250 mots), les mots-clés (cinq), le résumé en anglais (du même volume), les keywords (même nombre que les mots-clés). Le résumé doit synthétiser la problématique, la méthodologie et les principaux résultats.

Le manuscrit doit respecter la structuration habituelle du texte scientifique : Introduction (Problématique, Hypothèse compris) ; Approche méthodologie ; Résultats ; Analyse des Résultats ; Discussion ; Conclusion ; Références bibliographiques (s'il s'agit d'une recherche expérimentale ou empirique).

Les notes infrapaginaires, numérotées en chiffres arabes, sont rédigées en taille 10 (Times New Roman). Réduire au maximum le nombre de notes infrapaginaires. Ecrire les noms scientifiques et les mots empruntés à d'autres langues que celle de l'article en italique (*Adansonia digitata*).

Le volume du projet d'article (texte à rédiger dans le logiciel word, Times New Romans, taille 12, interligne 1.5) doit être de 30 000 à 40 000 caractères (espaces compris).

Les titres des sections du texte doivent être numérotés de la façon suivante :

#### **1. Premier niveau, premier titre (Times 12 gras)**

#### **1.1. Deuxième niveau (Times 12 gras italique)**

#### **1.2.1. Troisième niveau (Times 11 gras, italique)**

#### **1.2.2. Les illustrations**

Les tableaux, les cartes, les figures, les graphiques, les schémas et les photos doivent être numérotés (numérotation continue) en chiffres arabes selon l'ordre de leur apparition dans le texte. Ils doivent comporter un titre concis, placé au-dessus de l'élément d'illustration (centré). La source (centrée) est indiquée en-dessous de l'élément d'illustration (Taille 10). La source (centrée) est indiquée en dessous de l'élément d'illustration (Taille 10). Ces éléments d'illustration doivent être : annoncés, insérés puis commentés dans le corps du texte.

La présentation des illustrations : figures, cartes, graphiques, etc. doit respecter le miroir de la revue. Ces documents doivent porter la mention de la source, de l'année et de l'échelle (pour les cartes).

### **2. Notes et références**

2.1. Les passages cités sont présentés entre guillemets. Lorsque la phrase citant et la citation dépasse trois lignes, il faut aller à la ligne, pour présenter la citation (interligne 1) en retrait, en diminuant la taille de police d'un point.

2.2. Les références de citation sont intégrées au texte citant, selon les cas, ainsi qu'il suit :

- Initiale (s) du Prénom ou des Prénoms et Nom de l'auteur, année de publication, pages citées (B. A. Sy. 2008, p. 18) ;
- Initiale (s) du Prénom ou des Prénoms et Nom de l'Auteur (année de publication, pages citées).

Exemples :

- En effet, le but poursuivi par M. Ascher (1998, p. 223), est « d'élargir l'histoire des mathématiques de telle sorte qu'elle acquière une perspective multiculturelle et globale (...) »
- Pour dire plus amplement ce qu'est cette capacité de la société civile, qui dans son déploiement effectif, atteste qu'elle peut porter le développement et l'histoire, S. B. Diagne (1991, p. 2) écrit

Qu'on ne s'y trompe pas : de toute manière, les populations ont toujours su opposer à la philosophie de l'encadrement et à son volontarisme leurs propres stratégies de contournements. Celles-là, par exemple, sont lisibles dans le dynamisme, ou à tout le moins, dans la créativité dont sait preuve ce que l'on désigne sous le nom de secteur informel et à qui il faudra donner l'appellation positive d'économie populaire. - Le philosophe ivoirien a raison, dans une certaine mesure, de lire, dans ce choc déstabilisateur, le processus du sous-développement.

Ainsi qu'il le dit : Le processus du sous-développement résultant de ce choc est vécu concrètement par les populations concernées comme une crise globale : crise socio-économique (exploitation brutale, chômage permanent, exode accéléré et douloureux), mais aussi crise socioculturelle et de civilisation traduisant une impréparation socio-historique et une inadaptation des cultures et des comportements humains aux formes de vie imposées par les technologies étrangères. (S. Diakité, 1985, p. 105).

2.3. Les sources historiques, les références d'informations orales et les notes explicatives sont numérotées en continu et présentées en bas de page.

2.4. Les divers éléments d'une référence bibliographique sont présentés comme suit : Nom et Prénom (s) de l'auteur, Année de publication, Titre, Lieu de publication, Editeur, pages (p.) pour les articles et les chapitres d'ouvrage. Le titre d'un article est présenté entre guillemets, celui d'un ouvrage, d'un mémoire ou d'une thèse, d'un rapport, d'une revue ou d'un journal est présenté en italique. Dans la zone Editeur, on indique la Maison d'édition (pour un ouvrage), le Nom et le numéro/volume de la revue (pour un article). Au cas où un ouvrage est une traduction et/ou une réédition, il faut préciser après le titre le nom du traducteur et/ou l'édition (ex : 2nde éd.).

2.5. Les références bibliographiques sont présentées par ordre alphabétique des noms d'auteur.

Par exemple :

### **Références bibliographiques**

AMIN Samir, 1996, Les défis de la mondialisation, Paris, L'Harmattan, société, Paris, Gallimard, 352 p.

BERGER Gaston, 1967, L'homme moderne et son éducation, Paris, PUF. DIAGNE Souleymane Bachir, 2003, « Islam et philosophie. Leçons d'une rencontre », Diogène, 202, p. 145-151.

DIAKITE Sidiki, 1985, Violence technologique et développement. La question africaine du développement, Paris, L'Harmattan, 156 p.

## Sommaire

### Géographie

EFFETS DE LA SPECULATION IMMOBILIERE SUR LA MOBILITE RESIDENTIELLE DANS LE GRAND ABIDJAN EN COTE D'IVOIRE.....	p. 1-14
<i>Kouakou Tehua Pierre DEKI, T. Bénoît DANVIDE, Kossiwa ZINSOU-KLASSOU</i>	
IMPLICATIONS SOCIO-ECONOMIQUES ET ENVIRONNEMENTALES DU MARAICHAGE DANS LA PREFECTURE DES LACS AU SUD-EST DU TOGO.....	p.15-32
<i>Edmond Kokou KOUNOUGNA, Abasse SEBABY, Tchégnon ABOTCHI</i>	
COLLECTIVITE TERRITORIALE DU GOLFE 7 FACE AUX DEFIS D'ACCESSIBILITE AUX EQUIPEMENTS SOCIO-ECONOMIQUES DE BASE ET DE BONNE GOUVERNANCE.	p.33-45
<i>Séлом Luc AFANTCHAO, Koku-Azonko FIAGAN, Edinam KOLA</i>	
LA CHAINE DE VALEUR DU MANIOC ET AUTONOMISATION FINANCIERE DE SES ACTEURS DANS LE DISTRICT AUTONOME DE YAMOUSSOUKRO (COTE D'IVOIRE) .....	p.46-63
<i>Souleymane SORO, Achille Roger TAPE, Kouadio Marus N'GUESSAN, Arsène DJAKO</i>	
PRIVATISATION, DECENTRALISATION REGIONALE ET ENTRETIEN ROUTIER EN MILIEU RURAL : CAS DE LA REGION DE LA BAGOUE AU NORD DE LA COTE D'IVOIRE) .....	p. 64-81
<i>Kouadio Joseph KRA</i>	
ÉTUDE COMPARATIVE DES ALGORITHMES DE MACHINE LEARNING (RF, SVM ET CART) POUR LA CARTOGRAPHIE DE L'OCCUPATION DU SOL PAR TÉLÉDÉTECTION OPTIQUE DANS LA ZONE DU SINE SALOUM (SENEGAL).....	p. 82-109
<i>Labaly TOURÉ, Amandine Carine NJEUGEUT MBIAFEU, Marc YOUAN TA, Moussa SOW et Jean Patrice JOURDA</i>	
RESSOURCES NATURELLES ET CONFLITS DANS L'EST DU CAMEROUN : EXPLORATION DES APPROCHES INNOVANTES DES FEMMES POUR LA PRESERVATION DE LA PAIX ET LA GESTION DURABLE DES RESSOURCES.....	p. 110-127
<i>Adrien Narcisse DEUDJUI, Lila Reni BIBRIVEN</i>	

IMPACTS SOCIO-SANITAIRE ET ENVIRONNEMENTAL DES EPAVES DES VOITURES D'OCCASION DANS LA VILLE DE KARA AU NORD DU TOGO.....	p. 128-139
<i>Charifou TAIROU FOUSSENI, Assogba GUEZERE, Babénoun LARE</i>	
CONSÉQUENCES ENVIRONNEMENTALES ET SANITAIRES DE LA GESTION DES EAUX USÉES À BOUNDIALI (NORD DE LA CÔTE D'IVOIRE) .....	p. 140-151
<i>Brahima CISSE, Idrissa SARAME, Sindou Amadou KAMAGATE</i>	
EFFET PONT ET PRATIQUES DE MOBILITES SPATIALES DES POPULATIONS AU DEPART ET VERS JACQUEVILLE EN CÔTE D'IVOIRE.....	p. 152-172
<i>Djanin Raphaël GNANBE</i>	
PROBLEMES ENVIRONNEMENTAUX ET SANITAIRES LIÉS A LA PRATIQUE AGRICOLE DANS LE BAS-FOND DE NATIO-KOBADARA DANS LA VILLE DE KORHOGO.....	p. 173-191
<i>Moussa COULIBALY, Nafolo Drissa YEO, Rosalie Gazalo ZOHOURE</i>	
LA NOIX DE CAJOU : ACTEURS ET PROCESSUS D'ACHEMINEMENT DES ZONES DE PRODUCTION DE BOUNDIALI VERS LE PORT D'ABIDJAN .....	p. 192-205
<i>Koulai Hervé YRO, Amara KONE</i>	

### Philosophie

PLÉBISCITE DES COUPS D'ÉTAT EN AFRIQUE : LE MILITAIRE, HOMME PROVIDENTIEL ?.....	p. 206-223
<i>Juste Joris TINDY-POATY</i>	

### Lettres modernes

DYNAMIQUE LITTERAIRE ET EXERCICE DU POUVOIR DANS LA SOCIETE AKAN : CAS DE « LA LEGENDE BAOULE » EXTRAIT DE "LEGENDES AFRICAINES" DE BERNARD DADIE .....	p. 224-239
<i>Mafiani N'Da KOUADIO</i>	

### Sociologie et anthropologie

ROLE ET INTEGRATION DE LA FEMME RURALE DANS LA VIE SOCIOECONOMIQUE FAMILIALE A MADANA AU	
--	--

TCHAD.....	p. 240-251
<i>Tchago NDIKWE, Marina DOUBE</i>	
INFLUENCE DU GENRE DANS LE DEVELOPPEMENT ET LA DOCUMENTATION DES INNOVATIONS LOCALES POUR LA PROMOTION DE LA SECURITE ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE AU NORD-BENIN.....	p. 252-274
<i>Georges DJOHY</i>	

## PLÉBISCITE DES COUPS D'ÉTAT EN AFRIQUE : LE MILITAIRE, HOMME PROVIDENTIEL ?

*Juste Joris TINDY-POATY*

*École Normale Supérieure du Gabon*

**Résumé** : De 2020 à 2023, du Mali au Gabon, le continent africain a été secoué par une série de sept coups d'État réussis. Fomentés et conduits par des militaires, ces coups de force portant suppression soudaine et illégale de l'autorité gouvernementale en place et de l'ordre constitutionnel en vigueur ont été, majoritairement, suivis d'une alacrité populaire manifeste. Dénoncés par la communauté internationale, ces changements anticonstitutionnels de gouvernement ont été, en effet, immédiatement, au contraire, soutenus par une large proportion de citoyens des pays concernés. Ces différents soutiens populaires apparaissent, à l'échelle du continent, comme une sorte de plébiscite des coups d'État ; plébiscite érigéant, de fait, le militaire en homme providentiel. Le présent article interroge la réalité de l'incarnation par le militaire de la figure de l'homme politique porteur de salut, attendu et espéré par les populations africaines. Sur quoi repose le mythe du militaire sauveur, homme providentiel en politique ? En nous fondant sur un certain nombre de réflexions et d'analyses théoriques, nous commencerons par définir la notion d'homme providentiel ; nous questionnerons ensuite la raison du plébiscite des coups d'État et, pour terminer, nous évoquerons, pour le déconstruire, le mythe du militaire homme providentiel.

**Mots-clés** : Afrique, Coup d'État, Militaire, Homme providentiel

**Abstract** : Between 2020 and 2023, from Mali to Gabon, the African continent was rocked by a series of seven successful coups d'état. Fomented and led by the military, these coups brought about the sudden and unlawful removal of existing governmental authority and constitutional order, and were, for the most part, followed by an outpouring of popular support. Denounced by the international community, these unconstitutional changes of government were, in fact, immediately supported by a large proportion of the citizens of the countries concerned. On a continental scale, this popular support appears to be a kind of plebiscite for coups d'état, which in effect establishes the military as providential. This article examines the reality of the military's embodiment of the figure of the providential politician, expected and hoped for by African populations. What is the basis of the myth of the military savior, the providential man in politics? Drawing on a number of theoretical reflections and analyses, we will begin by defining the notion of the providential man; we will then question the reason for the plebiscite of coups d'état and, to conclude, we will evoke, in order to deconstruct it, the myth of the military providential man.

**Keywords** : Africa, Coup d'État, Military, Providential man.

## Introduction

Une série de sept coups d'État réussis<sup>5</sup>, de 2020 à 2023, a secoué le continent africain. Fomentés par des militaires, ces coups de force portant suppression soudaine et illégale des Gouvernements établis et de l'ordre constitutionnel en vigueur ont été, majoritairement, suivis d'une alacrité populaire manifeste. Dénoncés par la communauté internationale, ces changements anticonstitutionnels de gouvernement ont été immédiatement, en effet, soutenus par une large proportion de citoyens des pays concernés. Ces soutiens populaires apparaissent, à l'échelle du continent, comme une sorte de plébiscite des coups d'État militaires.

Du latin *plebis scitum*, décret de la plèbe, et en référence à l'histoire de la Rome antique, le « *plébiscite* » est une décision du peuple sur une question proposée par un tribun. Le terme « *plébiscite* » est historiquement à l'origine du terme « *référendum* » puisque le sens moderne de celui-ci est, dans le Grand Dictionnaire Universel de 1875, décrit par celui-là. Distinct aujourd'hui du terme « *référendum* », le plébiscite, en son acception juridique, désigne une « *résolution soumise à l'approbation du peuple et conférant le pouvoir à un homme ou approuvant sa prise de pouvoir.* »

Par « *plébiscite des coups d'État militaires* », nous entendons, en conséquence, une approbation populaire de la prise de pouvoir par les militaires ; plébiscite érigéant, de fait, le militaire en homme providentiel<sup>6</sup>. Face à cet état de fait, nous pouvons légitimement nous demander si le salut de l'Afrique viendrait dorénavant du militaire ? Ces nouveaux coups d'État militaires, plébiscités par les populations africaines, constituent-ils véritablement l'avènement d'une ère d'espérance ? Le militaire-politique aujourd'hui plébiscité est-il l'homme providentiel et sauveur espéré et attendu ?

L'objectif du présent article est d'interroger la réalité de l'incarnation par le militaire de la figure de l'homme politique providentiel, attendu et espéré par les populations. Nous partirons d'une définition de l'homme providentiel, dans un premier temps. Nous évoquerons, dans un deuxième temps, les raisons du plébiscite de ces coups d'État militaires. Nous confronterons, dans un troisième et dernier temps, le mythe du militaire, homme providentiel, à sa réalité, pour le déconstruire.

### 1. De quoi l'homme providentiel est-il le nom ?

---

<sup>5</sup> Ces coups d'État ont eu lieu dans les pays suivants : Burkina Faso, Gabon, Guinée, Mali, Niger, Tchad et Soudan.

<sup>6</sup> Dans le cas du Gabon, le Général Brice Clotaire Oligui Nguema, putschiste converti en président élu démocratiquement, a été, justement, salué comme tel, par nombre de ses compatriotes. Un article en ligne en atteste en ces termes : « *Force est de constater qu'Oligui Nguema, est l'homme providentiel que le Gabon attendait [...] Depuis sa prestation de serment en tant que Chef de l'État le 4 septembre dernier, il a fait entrer le Gabon dans une nouvelle dimension.* » (cf. <https://gaboninfoslive.com/2023/10/19/ctri-oligui-Nguema-renonce-a-son-salaire-de-president/>).

La locution « *homme providentiel* » renvoie au terme providence qui désigne, selon le dictionnaire *Le Petit Robert* (2025), le « *sage gouvernement de Dieu sur la création* ». Quant à l'adjectif « *providentiel* », *Le Petit Robert* en donne deux définitions : (i) « *qui se rapporte à la providence, est un effet heureux de la providence* » ; (ii) « *qui arrive opportunément, par un heureux hasard* ».

### **1.1. *L'homme providentiel : un missionnaire de la providence***

Parler d'« *homme providentiel* », en politique, c'est attester l'intervention de Dieu dans les affaires humaines. L'homme providentiel serait, en effet, un instrument par lequel Dieu, régisseur du monde, déciderait d'intervenir dans l'organisation des sociétés humaines. Du fait d'une onction divine ou de qualités humaines extraordinaires, l'homme providentiel apparaît, dans un contexte socio-politique précis, comme l'homme de la conjoncture. Missionnaire de la Providence, il est celui qui a la capacité de dénouer une crise, de sauver ses concitoyens et la société entière d'un naufrage, de les sortir d'une impasse. « *Politiquement, pour qu'un homme soit qualifié de providentiel, il est [justement] nécessaire que la situation soit compliquée, que la nation soit sur le point de succomber* » (T. Choffat, 2024, p. 3). Enfant de la crise, face au désespoir et en réponse à la supplique populaire, il est le secours miraculeux. En tant que tel, il incarne alors « *une espérance terrestre* » (T. Choffat). L'homme providentiel est, chez Hegel, l'individu historique qui a

« *voulu et accompli non pas une chose imaginée et présumée, mais une chose juste et nécessaire et qui [a] compris, parce [qu'il en a] reçu intérieurement la révélation, ce qui est nécessaire et qui appartient réellement aux possibilités du temps* » (cité par J. Garrigues, 2010, p. 6).

Cet individu historique contribue, à l'instar de Napoléon, à la marche de l'histoire en réalisant un dessein qui le dépasse, qu'il n'a pas lui-même conçu, en étant l'acteur d'une séquence particulièrement significative, conformément à « *l'esprit d'un peuple* » ou à « *l'esprit d'un temps* » (R.-P. Droit, 2014, p. 263).

Chez Max Weber, l'homme providentiel est un « *porteur de salut* » jouissant d'un pouvoir non pas confié par les hommes, mais plutôt usurpé « *en vertu d'une révélation divine* » (M. Weber, 2006, p. 161). Mû par la conviction d'être appelé et de servir une mission divine, il bénéficie d'une force de fascination, d'entraînement et de domination émanant de son charisme. « *Don de dieu* », en grec, le « *charisme* », selon Max Weber, est « *la grâce personnelle et extraordinaire d'un individu* » qui se caractérise

« *par le dévouement tout personnel des sujets à la cause d'un homme et par leur confiance en sa seule personne en tant qu'elle se singularise par des qualités prodigieuses, par l'héroïsme ou d'autres particularités exemplaires qui font le chef* » (1919, p. 87-88).

Le charisme est alors l'influence qu'exerce un homme du seul fait d'être perçu, par ceux qui le suivent, comme possédant incontestablement des qualités extraordinaires d'un

héros ou d'un chef, d'un « *conducteur d'hommes* ». Au-delà humain, le charisme, c'est l'autorité dont l'obéissance est fondée sur la seule foi qu'elle inspire.

### **1.2. *L'homme providentiel : une autorité charismatique***

Le charisme a cependant besoin, pour opérer son charme, d'être visible par « *un processus d'incarnation d'une énergie, d'une densité, d'une inspiration qui [...] habite [le corps]* » (P. Charaudeau, 2013, p. 109). L'homme providentiel entraîne, inspire et en impose par sa présence physique. Sans cette dernière, la force attractive et mobilisatrice du charisme est inopérante.

La présence physique est principalement celle de la prise de parole, du discours politique par lequel est traduit et verbalisé le rêve, l'espérance populaire et les moyens de sa réalisation.

En partant du discours politique, Patrick Charaudeau montre que l'autorité charismatique peut se décliner en charisme messianique, charisme césariste, charisme énigmatique et charisme du sage. Ces différentes figures charismatiques peuvent se lire comme autant de types d'homme providentiel.

Le charisme messianique est celui de « *l'acteur politique [qui] se trouve investi de quelque chose qui est de l'ordre de l'inspiration, de la vocation [...], au risque de la transgression d'un ordre établi et de l'opposition à ses gardiens* » (P. Charaudeau, 2013, p. 115).

Au nombre des personnalités politiques ayant incarné ce type de charisme messianique, Charaudeau cite, entre autres, Hugo Chavez et Jean-Marie Le Pen. Privé d'un certain nombre de services sociaux de base et paupérisée, la population vénézuélienne s'était, en effet, « *reconnue en [Hugo Chavez qui] [avait] démontré sa capacité à l'incarner symboliquement* » (P. Trigo, 2007, p. 585). Promoteur d'un « *nationalisme fermé et xénophobe* » (Y. Rigolet, 2010, p. 45), Jean-Marie Le Pen, figure charismatique de la scène politique française, s'est posé comme l'héritier et continuateur revendiqué de Jeanne d'Arc, « *modèle* » justement de « *l'archétype de l'homme providentiel [...] en France* » (D. Fischer cité par Y. Rigolet, idem, p. 40). À l'instar de Jeanne d'Arc, en son temps, Le Pen s'est posé en sauveur de la République française. Ces deux exemples correspondent bien à la vocation du politique charismatique messianique, transgresseur de l'ordre établi, opposant à « *l'establishment* », tel que défini par Charaudeau.

Le charisme messianique peut tout aussi bien être incarné par des personnalités politiques qui n'ont rien d'opposants à l'« *establishment* », à l'instar de Barack Obama. Contrairement au souhait de certains Afro-américains, ce dernier n'a pas endossé la toge du candidat ou du président noir, porte-parole révolutionnaire de la communauté afro-américaine opprimée. En incarnant le changement souhaité et attendu par ses concitoyens, il s'est plutôt révélé en homme providentiel rassembleur, répétant : « *nous ne sommes ni blancs, ni noirs, ni riches, ni pauvres... nous sommes tous Américains* » (cité par A.

Deysine, 2010, p. 88). Cette posture a été sous-tendue par un charisme indéniablement messianique. Au-delà de sa dimension rhétorique (du fait de fréquentes références à Dieu), le charisme messianique de Barack Obama est l'expression d'une authentique foi religieuse, « [...] qu'il sait exprimer en public et dans des termes qui résonnent dans l'esprit des croyants. » (A. Deysine, 2010, p. 97).

À l'opposé du charisme messianique, « *le charisme césariste [...] correspond à un ethos de puissance* » qui s'exprime sous la forme d'une « *figure de virilité* », d'une « *figure d'énergie* », « *du courage* » (P. Charaudeau, 2013, p. 117). Révélant des personnalités politiques mues par « *un désir de puissance absolue* », ce charisme ambivalent peut soit produire des chefs autoritaires et brutaux, à l'exemple d'Hitler, soit des révolutionnaires, à l'instar de Fidel Castro ou Che Guevara.

Personnifié par François Mitterrand, le charisme énigmatique est, quant à lui, « *celui qui vient du mystère d'une personnalité et provoque un trouble séducteur* » (P. Charaudeau, 2013, p. 118).

Le « *charisme du sage* » est celui de l'homme se mettant au-dessus de la mêlée politique, n'étant pas tenaillé par l'appétit de pouvoir. Le sage charismatique, empreint « *de compassion humaine [...], pense pour le peuple* », « *se sent en empathie avec lui [...], cherche à le sauver, non pas pour des raisons électoralistes comme les leaders populistes, mais parce que c'est là sa raison d'être* » (P. Charaudeau, 2013, p. 120). Citant les exemples de Gandhi et du Dalaï-Lama, Charaudeau soutient qu'un tel charisme est presque introuvable en politique.

Rare en politique certes, ce charisme du sage a néanmoins été incarné, à notre sens, par Nelson Mandela qui a fait de la cause de son peuple sa raison d'exister. Son charisme de sagesse s'est davantage révélé, d'une part, lorsqu'il s'est fait, en sortant de prison, le chantre du pardon et d'une Afrique du Sud multiraciale réconciliée ; et lorsque, d'autre part, il a démontré sa non-appétence pour le pouvoir en ne faisant qu'un seul mandat. Homme providentiel ayant sauvé son peuple et son pays entier du système abhorré de l'apartheid, Mandela aura été, en politique, l'une de ces « *grandes figures morales* », de ces « *âmes privilégiées* », ces « *âmes mystiques* », dont parle Henri Bergson, qui se sentent « *apparentées à toutes les âmes et qui, au lieu de rester dans les limites du groupe et de s'en tenir à la solidarité établie par la nature, se [portent] vers l'humanité en général dans un élan d'amour* » (2024, p. 67 ; p. 74 ; p. 85 ; p. 97).

Pour avoir représenté, par son engagement sacrificiel et désintéressé, ce qu'il y a de meilleur dans l'humanité, Mandela est incontestablement l'exemple type de l'homme providentiel doté du charisme du sage, en politique. Ce panorama des types de charismes laisse entendre qu'il n'y a, depuis Max Weber, de véritable homme providentiel, « *conducteur d'hommes* », que d'homme charismatique.

### 1.3. Quelle typologie de l'homme providentiel ?

L'homme providentiel est un leader, un individu capable de fédérer en indiquant une direction. La capacité à fédérer du leader repose sur son potentiel charismatique. Il n'y a de leader véritable que charismatique, comme il n'y a d'homme providentiel véritable que charismatique.

S'il est vrai que l'autorité charismatique de l'homme providentiel repose sur la seule foi qu'elle inspire, nous devrions en conclure que le charisme est alors « *un processus d'attribution, où les suiveurs octroient au leader, sur la base de ses comportements et de son influence, une dimension charismatique* » (S. E. Saint-Michel, 2023, p. 58).

En termes de comportements et d'influence, au commencement de l'homme providentiel il y a sa mise en discours<sup>7</sup> du remède à la crise et en réponse au besoin de salut de ses concitoyens. Tout homme providentiel est préalablement un porteur de vision et de projet. En donnant crédit à sa vision et à son projet, les concitoyens de l'homme providentiel prétendant se constituent en suiveurs et lui confèrent alors une dimension charismatique. Il n'y a pas de charisme en soi sans reconnaissance dudit charisme par l'entourage de celui qui en est détenteur. Le charisme, et donc la qualité d'homme providentiel charismatique, découle d'un processus dynamique dialectique. Sous-tend certes par des qualités personnelles exceptionnelles et révélé ensuite par des circonstances historiques opportunes, le charisme d'un individu n'est, en définitive, véritablement attesté que par autrui. Outre les circonstances et nos qualités intrinsèques, le charisme, c'est les autres.

Il faudrait faire la part entre trois types d'hommes providentiel : l'homme providentiel autoritaire, l'homme providentiel transactionnel et l'homme providentiel serviteur. Mû par un désir de puissance absolue, l'homme providentiel autoritaire recherche et exerce le pouvoir comme une fin en soi. Le pouvoir, instrument de domination, est sa raison d'être et son influence charismatique est ainsi fondée sur la force.

C'est à cette dernière que Machiavel conseille de recourir lorsqu'il écrit que « *les hommes se doivent ou choyer ou anéantir* » (2000, p. 64). Ces verbes suggèrent deux armes dont il faut user pour conquérir le pouvoir et espérer le conserver : la ruse et la force. En usant de l'une ou de l'autre, on se fait l'émule du renard et du lion (Machiavel, 2000, p. 128). Le renard symbolise la ruse, et le lion, la force. Cependant, qu'il se fasse renard ou lion, l'acteur politique devrait davantage faire la bête que l'homme. L'homme et la bête connotent, selon Machiavel, « *deux genres de combats : l'un, avec les lois, l'autre, avec*

---

<sup>7</sup> Comme pour tout acteur politique en conquête des responsabilités, le discours est, pour l'homme providentiel prétendant, sa première arme de persuasion. Si persuader, « *c'est amener quelqu'un à croire à quelque chose* » (O. Reboul, 2022, p. 5) ou en quelque'un, le discours est ce par quoi, l'homme providentiel fait croire qu'il est justement l'homme du moment. Par le discours également, l'homme providentiel arrive aussi à faire faire. Le discours politique, discours persuasif par nature, doit faire croire et faire faire. Le charisme de l'homme providentiel consisterait, en conséquence, dans sa capacité à faire croire et à faire faire.

*la force [...] Mais parce que, maintes fois, le premier ne suffit pas, il convient de recourir au second* » (2000, p.p. 127-128). En associant le prince efficace aux figures animalières du renard et du lion, c'est, en dernier ressort, la force qui est plébiscitée par Machiavel, comme moyen pour conquérir et conserver le pouvoir. Faire usage de la force, c'est refuser la discussion, le dialogue et donc faire l'économie de tout effort de justification ou de persuasion. Pour Machiavel, l'art de conquérir et de conserver le pouvoir est moins affaire d'arguments de raison que de confrontation de forces. Telle est la conviction de l'homme providentiel autoritaire.

Nous inspirant de la notion de « *leadership transactionnel, centré sur l'échange créé entre le leader et ses collaborateurs* » évoquée par Sarah E. Saint-Michel (2023, p. 69), mais également de la notion de « *transaction* » telle qu'employée par Michel Foucault<sup>8</sup>, nous définirons l'homme providentiel transactionnel comme l'individu qui entend associer ses suiveurs et électeurs à la dynamique de changement ou de rupture dont il est l'espoir. Assumant le statut de la personne du moment, considérant le pouvoir comme un moyen, l'homme providentiel transactionnel invite ses suiveurs à prendre leur part du combat pour le salut. Il a la responsabilité d'homme providentiel modeste en prévenant que le sursaut, face à la crise, ne peut être qu'un labeur collectif et partagé. À la différence de l'homme providentiel autoritaire, l'homme providentiel transactionnel croit plutôt au pouvoir de la raison et à la capacité du peuple, de ses suiveurs, d'entendre raison. S'employant à persuader, il se fait alors, à l'instar de Barack Obama, « *pédagogue de la nation en péril* » et s'érite davantage en chef d'un orchestre dont ses concitoyens sont autant des solistes appelés à jouer chacun leur partition.

Fin, pour l'homme providentiel autoritaire, et moyen, pour l'homme providentiel transactionnel, le pouvoir est, pour l'homme providentiel serviteur<sup>9</sup>, un sacerdoce, au service du peuple. S'il est vrai que l'homme providentiel se distingue par des qualités extraordinaires, ces dernières, chez l'homme providentiel serviteur, sont l'empathie et le dévouement désintéressé, portés au paroxysme humain.

#### **1.4. Porteur de salut ou sauveur ?**

Selon Max Weber, l'homme providentiel est un « *porteur de salut* ». Toutefois, tous les « *porteurs de salut ne sont pas devenus [...] des sauveurs...* » (M. Weber, 2006, p. 152). L'homme providentiel devrait ainsi être distingué du sauveur.

---

<sup>8</sup> Foucault emploie cette notion pour désigner une pratique de gouverner qui « *fixe la définition et la position respective des gouvernés et des gouvernants les uns en face des autres et par rapport aux autres* » en établissant « *un partage de fait, un partage général, un partage rationnel entre ce qui est à faire et ce qui est à ne pas faire* » (cité par K. Muramatsu, 2013, p. 150). Nous retenons de cette notion de transaction, l'idée de partage de responsabilités.

<sup>9</sup> Pour la définition de cet homme providentiel, nous nous inspirons, à la fois, de la figure de Nelson Mandela déjà soulignée et de la définition du leadership serviteur – rapportée par Sarah E. Saint-Michel (2023, p. 85).

Cependant, comme le souligne Jean Garrigues,

*« le mythe de l'homme providentiel et celui du sauveur se confondent [...] Mais, pour être plus précis, on pourrait considérer que l'homme providentiel est un sauveur en train de se construire, une attente, un espoir, une invocation, tandis que l'image du sauveur s'appliquerait à un homme providentiel qui a réussi, en quelque sorte. »* (2022).

Consécutivement à la distinction weberienne entre « porteur de salut » et « sauveur », nous ferons la part entre l'homme providentiel présumé et l'homme providentiel accompli. Nous inspirant de la maxime sartrienne selon laquelle « l'existence précède l'essence », l'homme providentiel accompli est non seulement celui qui a réussi à prendre le pouvoir, mais qui a su, en sus, l'exercer en réponse aux attentes populaires. On est distingué homme providentiel accompli par la postérité sur la base d'une œuvre définitivement close et exposée au jugement de l'histoire. Avant la prise de pouvoir et pendant l'exercice de ce dernier, on demeure un homme providentiel présumé. En confondant la notion d'homme providentiel à celle de sauveur, et en nous inspirant toujours de la maxime existentialiste, nous distinguons l'homme providentiel sauveur présumé de l'homme providentiel sauveur avéré. Ce dernier est celui qui a su passer l'épreuve du pouvoir et de la confrontation avec la réalité en préservant la confiance populaire en sa personne. Tout acteur politique n'est véritablement consacré homme providentiel qu'une fois sorti de la scène et que lorsque son œuvre seule témoigne désormais pour lui.

Du Mali au Gabon, les auteurs des sept coups d'État sont certainement applaudis comme des hommes providentiels sauveurs présumés ; ils ne sont pas encore des hommes providentiels sauveurs avérés. Qu'est-ce qui explique le plébiscite de leur prise de pouvoir anticonstitutionnelle ?

## **2. La raison du plébiscite des coups d'État et de l'attente de l'homme providentiel**

Du Mali au Gabon, les raisons des coups d'État militaires ne sont pas les mêmes. Toutefois, à l'échelle du continent, la raison de leur plébiscite est la même : le désenchantement de la démocratie. À la faveur de l'effondrement du mur de Berlin, en 1989, mais aussi grâce aux longues et patientes luttes des citoyens africains contre les autorités, le continent s'est ouvert à la démocratie, avec la fin du parti unique. L'institutionnalisation, ou la ré-institutionnalisation, du multipartisme a fait promettre aux populations africaines l'avènement de l'alternance politique et celle du développement socio-économique. Malheureusement, globalement, la démocratie multipartiste, dans ses pratiques, mais aussi dans ses effets socio-économiques, n'aura pas tenu ses promesses.

### **2.1. Le leurre démocratique : entre élections disputées, élections convenues et non-participation du peuple dans les instances de décision**

Avant 1990, la démocratie, au sens d'élections pluralistes régulières, est une réalité dans un nombre restreint de pays africains : Sénégal, Gambie, Cap-Vert, Île Maurice ou Lesotho. Cette démocratie s'instaure, dans l'ensemble des pays de l'Afrique, à la suite des conférences nationales consécutives à l'effondrement du mur de Berlin. C'est ainsi qu'« *entre 1990 et 2020, près de six cents élections présidentielles et législatives ont été organisées sur le continent* » (P. Jacquemot, 2020, p. 133). Depuis, l'irréversibilité de la conversion du continent au pluralisme électoral est quasi acquise. Dans une très large majorité, les populations font dorénavant de cette démocratie une exigence politique majeure et l'Union africaine en a fait une norme par la *Déclaration de Lomé* (2000) et surtout par l'adoption, en 2007, de la *Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance*. Sans avoir réussi à annihiler toute velléité de coup d'État, le contexte n'est plus favorable à un retour au monopartisme. Les coups d'État ne sont désormais plus que des parenthèses et des transitions plus ou moins longues qui se terminent par des élections pluralistes consacrant le retour à l'ordre constitutionnel.

L'irréversibilité du multipartisme et du pluralisme électoral sur le continent est toutefois l'histoire d'une hésitation entre des élections véritablement disputées, concurrentielles, et des élections purement convenues, « *des exercices électoraux superficiels* » (J. Siegle et C. Cook, 2024), destinés à satisfaire les exigences des bailleurs de fonds et de la communauté internationale.

Disputées, de nombreuses élections ont débouché sur des alternances politiques. C'est le cas au Bénin, pays ayant inventé et expérimenté le concept de conférence nationale souveraine. Purement convenues, d'autres élections n'ont jamais permis l'alternance : c'est le cas, par exemple, au Togo, au Gabon<sup>10</sup> et au Tchad. En lieu et place d'alternance politique, les élections ont plutôt débouché, dans ces pays, à la consécration et au renforcement des successions dynastiques. Depuis 1990, dans de nombreux pays africains gouvernés par des systèmes politiques ayant confisqué toute possibilité de « *renversement électoral* » (A. Aterianus-Owanga et M. Debain, 2016), les élections sont des formalités qui ont pour seul objectif la légitimation des autorités.

Quand bien même elle serait caractérisée par quelques alternances politiques pacifiques, l'irréversibilité multipartite ou la transition démocratique africaine est encore hélas loin de se traduire par des avancées démocratiques substantielles et significatives. L'Afrique vit encore en plein leurre démocratique du fait que même dans les pays cités en exemple comme le Sénégal et le Bénin, « *les pratiques qui rappellent le parti unique, telles les manipulations électORALES, la répression et l'exclusion des opposants politiques, n'y ont pas disparu* » (F. Pigeaud et N. Samba Sylla, 2024, p. 211).

---

<sup>10</sup> Dans ce pays, l'alternance tant désirée et attendue n'a pu se produire qu'à la faveur du coup d'État du 30 août 2023.

En outre, l'irréversibilité multipartiste ne se traduit nullement par une véritable inclusion et participation des « *membres des classes non possédantes - qui constituent la majorité démographique* » (F. Pigeaud et N. Samba Sylla, 2024, p. 214-215) dans les instances de décision. Le multipartisme n'a pas encore permis aux représentants des masses populaires d'intégrer majoritairement les instances de gouvernance. « *Son principal effet est d'élargir la compétition à l'intérieur de la classe dominante et d'intégrer éventuellement en son sein les ressortissants du petit peuple qui ont la chance de gravir les échelons* » (F. Pigeaud et N. Samba Sylla, 2024, p. 215). Le seul droit de vote ne confère pas au peuple la plénitude de sa souveraineté tant qu'il ne peut pas être significativement associé, par le biais d'une majorité de ses ressortissants, à la prise de décision. Au lieu de consacrer le pouvoir du peuple par le peuple et pour le peuple, la démocratie se révèle, en Afrique, préemptée par une oligarchie reproductive dont l'intérêt est le maintien du *statu quo* à son seul profit. Entre impossibilité de tout « *renversement électoral* » et participation et inclusion politiques limitées, la démocratie telle que pratiquée n'est pas encore le pouvoir du peuple pour le peuple. Le continent fait encore plutôt l'expérience d'une démocratie contre le peuple.

## **2.2. Un développement socio-économique toujours attendu**

Démocratie contre le peuple, cela se vérifie également en termes de développement socio-économique. Selon le *Rapport sur le développement durable en Afrique* (RADD), édition 2024, le continent est très loin de réaliser le premier objectif de développement durable (ODD 1), relatif à l'élimination de la pauvreté sous toutes formes, de l'Agenda 2030 des Nations Unies ; et la première aspiration, de l'Agenda 2063 de l'Union africaine, à « *éradiquer la pauvreté en une génération, grâce au partage de la prospérité par le biais de la transformation sociale et économique du continent* ». En effet, à ce jour,

« *l'Afrique [représente] plus de la moitié (54,8 %) des personnes vivant dans la pauvreté dans le monde. La part de la population vivant sous le seuil de pauvreté national est passée de 33,3 % en 2013 à 38 % en 2023, bien loin de la valeur cible de 23 % pour 2023 fixée dans l'Agenda 2063. Le nombre de chômeurs pauvres en Afrique (31,09 %) est également plus élevé que la moyenne mondiale (6,38 %)* » (RADD, 2024, p. 5).

La pauvreté devient davantage un phénomène africain puisque le continent enregistre 60% d'individus extrêmement pauvres ; « *taux qui devrait atteindre 90% en 2030* » (AFD, 2020, p. 56).

En matière de couverture de protection sociale, contre une moyenne mondiale de 46,9%, seuls 17,4% de la population africaine est couverte par des systèmes formels. Pour ce qui concerne l'état de la faim, de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition, « *le nombre de personnes souffrant de la faim en Afrique a augmenté de 11 millions, passant de 270,6 millions en 2021 à 281,6 millions en 2022* » (RADD, 2024, p. 5). Cette même année 2022, 60% de la population du continent a été en insécurité alimentaire, contre 45,5% en 2015 ; tandis que 80% de la population ne pouvait se procurer des aliments sains et que

145 millions d'enfants de moins de cinq ans étaient en situation de pauvreté alimentaire. La persistance et l'aggravation de la pauvreté distinguent l'Afrique, par ailleurs, par le taux le plus élevé de

*« pays en situation de fragilité, c'est-à-dire ceux dont les pouvoirs publics ne sont pas en mesure d'assurer les services de base et la sécurité nécessaires à la population sur l'ensemble du territoire [...] Selon la Banque mondiale, le continent compte ainsi 20 pays fragiles sur 36 dans le monde »* (AFD, 2020, p. 58).

L'Afrique est aussi, après l'Amérique du Sud, le continent où les inégalités sont les plus fortes. Aux inégalités politiques s'ajoutent, en effet, les inégalités sociales (accès à l'éducation, à la santé, au logement, etc.) et de revenus.

Les populations africaines sont de plus en plus en forte demande de pluralisme politique et électoral et de développement socio-économique inclusif. L'avènement de la transition démocratique en a fait espérer la réalisation. Malheureusement, à l'épreuve des faits, la libéralisation politique a débouché sur la ritualisation d'organisation d'élections, certes pluralistes, mais majoritairement à l'intégrité douteuse et pas souvent concurrentielles. En mettant fin au règne des partis uniques, ladite libéralisation politique a consacré en droit l'existence de partis d'opposition et le pluralisme médiatique, mais dans les faits les opposants politiques et les journalistes ne sont pas toujours libres. De plus, également constitués en droit, les contre-pouvoirs sont toujours, dans les faits, inopérants. Il y a donc un décalage entre la démocratie institutionnellement proclamée et la démocratie pratiquée. Ce décalage s'explique par la corruption des élites politiques dirigeantes ; corruption entendue comme « *l'abus des fonctions publiques à des fins personnelles* » (E. Lavallée, 2006). Selon la *Convention des Nations unies contre la corruption*, « *en sapant les institutions et les valeurs démocratiques, les valeurs éthiques et la justice et en compromettant le développement durable et l'état de droit* », la corruption est une menace pour « *la stabilité et la sécurité des sociétés* ». Ces effets dévastateurs de la corruption sur la stabilité politique, économique, sociale et culturelle des sociétés et des États sont aussi reconnus par La *Convention de l'Union africaine sur la prévention et la lutte contre la corruption*. À l'évidence, l'absence de développement socio-économique inclusif du continent est une des conséquences de cette corruption des élites politiques en responsabilité.

La corruption du personnel politique en responsabilité est donc la raison principale du plébiscite des coups d'État et de l'attente des hommes providentiels. En plébiscitant l'action des militaires, les populations africaines espèrent que ces coups d'État vont véritablement mettre fin à la corruption en débouchant sur une démocratie effective, en termes de libertés politiques et de développement socio-économique inclusif. Paradoxalement, le plébiscite des coups d'État devrait plutôt être interprété comme l'expression du besoin d'un renouveau ou d'un renforcement démocratique, comme en attestent les données d'un rapport du PNUD, *Soldats et Citoyens* (2023). Le soutien populaire aux putschistes serait davantage l'expression de la dénonciation d'une

démocratie « *bafouée* » ou qui « *ne fonctionne pas* », plutôt qu'un besoin d'instauration de régimes militaires. Le militaire serait alors plébiscité comme homme providentiel sauveur de la démocratie, en tant qu'expression et respect de la souveraineté populaire et réalisation de l'intérêt général. Ces récents putschistes en sont-ils conscients ? Sont-ils disposés à répondre à ce besoin de démocratie véritable ou sont-ils plutôt enclins à l'instrumentaliser à leur propre profit ?

### **3. Le mythe du militaire sauveur ou homme providentiel**

Le besoin de sauveur ou d'homme providentiel naît des crises. Plus de trois décennies après les conférences nationales qui ont mis fin aux régimes des partis uniques consacrant ainsi la libéralisation politique du continent, la pratique de la démocratie multipartiste est en crise « d'asthénie » (P. Jacquemot). Face à cette crise d'asthénie démocratique, les populations africaines éprouvent naturellement le besoin d'être sauvé par un leadership politique alternatif de meilleure qualité. Le militaire est ce recours alternatif et providentiel espéré. Il incarne, dans l'imaginaire populaire, du fait de l'idéal de sa vocation professionnelle et par l'éthique qui en résulte, l'antithèse de l'incurie et de l'impéritie du personnel politique civil en responsabilité.

#### **3.1. Idéal de la vocation et de l'éthique du militaire**

Dans l'imaginaire populaire, à la figure du militaire est associée la défense de son pays. Servir son pays en étant principalement l'instrument de sa défense, telle est donc la vocation du militaire. Par le monde, un certain nombre d'instruments juridiques et de codes y font référence. C'est le cas, par exemple, du *Code français du soldat*, en ses articles 1 et 2, qui indiquent qu'« *au service de la France, le soldat lui est entièrement dévoué, en tout temps et en tout lieu* » ; « *il accomplit sa mission avec la volonté de gagner et de vaincre, et si nécessaire au péril de sa vie* » (cité par L. Sourbier-Pinter, 2007). Au Gabon, l'*Ordonnance n° 007/PR/2010/PR/2010 du 25/02/2010 portant Statut particulier des militaires* souligne que « *le militaire a vocation à accomplir des missions dévolues aux forces de défense* » (article 3). Ces dernières ont pour mission de (i) garantir l'intégrité du territoire national ; (ii) de défendre les intérêts supérieurs de la nation ; (iii) de protéger les institutions garantes de la démocratie et des droits de l'homme ; (iv) de sauvegarder la vie des populations et de l'environnement ; (v) d'assurer le maintien et le rétablissement de l'ordre public ; (vi) et de concourir au respect des engagements extérieurs du Gabon (article 4). Pour réaliser cette vocation d'être au service de son pays, le militaire est tenu à l'incarnation d'une certaine éthique que l'ordonnance gabonaise, en son article 10, traduit ainsi : « *l'état militaire exige en toute circonstance, discipline, disponibilité, loyalisme, neutralité et esprit de sacrifice pouvant aller jusqu'au sacrifice suprême.* »

L'idéal de la vocation et de l'éthique militaires est une subordination volontaire des intérêts personnels à ceux de la nation et de l'État. Comme en témoigne un militaire, « *l'appareil militaire est l'instrument [...] de la politique nationale. Servir les intérêts de*

*l'État doit donc avoir préséance sur toute autre considération* » (D. A. Neil, 2000, p. 27). Le militaire est ainsi l'exemple parfait du citoyen républicain cher à Jean-Jacques Rousseau ; citoyen républicain qui dévoue sa vie à l'État (2011, p. 99), pour qui « *les affaires publiques l'emportent sur les affaires privées* » (2011, p. 169) et qui « *veut le bien général pour son propre intérêt* » (2011, p. 181). Du fait de sa vocation et de son éthique professionnelles, le militaire est, dans la société, l'incarnation exemplaire de l'amour de la patrie. C'est cette idée qui fonde le mythe du militaire sauveur et homme providentiel. L'amour de la patrie peut justifier que le militaire, dans certaines circonstances, ne se soumette pas au commandement de sa hiérarchie lorsque le devoir d'obéissance entre en conflit avec des exigences éthiques personnelles. Charles de Gaulle en décidant de résister à l'envahisseur nazi a refusé d'obéir à Pétain, autorité légale. Au nom de son éthique, il a fait le choix de l'amour de la patrie et s'est offert ainsi, pour la postérité, l'aurore de héros et d'homme providentiel. Cet amour de la patrie fondé sur des priorités éthiques personnelles fortement enracinées a, en Afrique, caractérisé aussi des militaires comme Jerry Rawlings et Thomas Sankara.

### **3.2. Vocation et éthique du militaire : un idéal trahi**

Par nature, un idéal est inatteignable. Cependant, il sert de mesure pour apprécier l'action concrète. L'idéal est, à la fois, la boussole et l'aiguillon de l'agir. En Afrique, l'idéal du militaire patriote, dans la très grande majorité des pays, a toujours été ignoré, et donc malheureusement trahi. La figure du militaire, serf de la patrie, a constamment été supplantée par celle du militaire, cerbère des régimes autoratiques. Au lieu d'être employé à servir la nation et les populations, le militaire africain a toujours été employé comme un instrument de domination.

Défenseur de la patrie, le militaire se caractérise par la force. La force, du latin *vis*, est le pouvoir d'agir. Pour défendre la patrie, le militaire doit avoir la capacité d'agir, aussi bien physiquement que moralement, d'user au maximum de ses puissances corporelles et spirituelles. La force physique et morale du militaire est prolongée par les armes dont il dispose pour défendre la patrie. Cette force, le militaire est invité à la maîtriser en en faisant usage, en temps de guerre, dans le respect de l'adversaire et le souci d'épargner les populations civiles ; en situation de maintien et de rétablissement de l'ordre public, dans le respect des droits de l'homme. Maîtriser sa force, c'est pour le militaire user d'une « *violence légitime* » subordonnée à une fin justifiable et qui participe de l'intérêt général. En usant de la « *violence légitime* », le militaire est dans son rôle de défenseur de la nation.

En ne maîtrisant pas sa force, le militaire peut se muer en oppresseur usant de la violence arbitraire qui est atteinte aux droits de l'homme et sert des desseins contraires à l'intérêt général. Par la violence arbitraire, la force du militaire se met au service de la domination et de la coercition. Pour contraindre les corps et les âmes, le pouvoir colonial a usé de cette force-domination-coercition. Le pouvoir post-colonial en a hérité et l'a perpétuée en

faisait du militaire un agent de répression (cf. *Politique des corps habillés. État, pouvoir et métiers de l'ordre en Afrique*. Revue *Politique africaine*, n° 128, 2012). Cette perversion de la force est la trahison par le militaire africain de sa vocation et de son éthique. Il est devenu non seulement l'instrument de domination des régimes autoratiques, mais aussi le complice de la corruption et de la prédateur des ressources nationales au détriment des peuples (J.-P. Olivier de Sardan, 2024b). Avant les sept nouveaux coups d'État réussis, l'Afrique avait déjà un passé de gouvernance militaire peu glorieux.

« *En effet, à chaque fois que les militaires ont pris le contrôle total de l'État, les résultats ont en général été catastrophiques. Ainsi, les taux annuels de croissance économique au Nigeria et au Mali ont été en moyenne de 3% plus bas pendant les périodes de régime militaire [...] les militaires n'ont que peu d'expérience en matière de création d'emplois, de politique macroéconomique, de santé publique et des nombreux autres défis complexes qui relèvent de la gouvernance* » (M. C. Hougnikpo, 2012, p. 2).

Agent de la répression contre le peuple et complice de la corruption au détriment de ce même peuple, le militaire ne saurait être le recours providentiel attendu et espéré.

### **3.3 Le militaire, homme providentiel : plébiscite de la perpétuation de l'autocratie ?**

La notion d'homme providentiel n'est pas neuve en Afrique. Outre Nelson Mandela et les militaires Jerry Rawlings et Thomas Sankara, déjà cités, l'histoire africaine de la décolonisation et des luttes pour les indépendances est agrémentée d'autres figures d'hommes providentiels, tels que Habib Bourguiba, de la Tunisie ; Félix Houphouët-Boigny, de la Côte d'Ivoire ; Kwame Nkrumah, du Ghana.

Pour ce qui concerne les leaders indépendantistes, tout au long du processus de leur conquête et exercice du pouvoir, il s'est instillé, autour de leur personne et de leur action, un culte de la personnalité qui les a mythifiés en sauveurs du peuple et pères des Nations. Cela a conduit à de nombreux pouvoirs et systèmes politiques autoratiques. Héros des indépendances, les premiers dirigeants africains ont mérité d'être célébrés comme des sauveurs. Cependant, en devenant des autocrates, ils ont nourri la confusion entre homme providentiel et homme fort. La dénonciation de l'autocratie est ainsi devenue une défiance envers la notion d'homme providentiel. Or, comme le montrent moult exemples, de Charles de Gaulle, à Nelson Mandela, Boris Eltsine et Barack Obama, tout homme providentiel ne fait pas nécessairement œuvre d'autocrate. En situation de crise, le besoin d'un homme providentiel susceptible de sortir la nation de l'impasse en la guidant vers un avenir meilleur est de toutes les sociétés. L'espérance d'un homme providentiel est la chose humaine la mieux partagée. En attente d'hommes providentiels et plébiscitant les coups d'État, les populations africaines ne sont pas à blâmer.

Incarnation de la force physique et armée, le militaire a une tendance naturelle à l'autoritarisme et à l'autocratie. Les néo-putschistes seraient ainsi tentés d'être des émules de Machiavel et de se prévaloir en hommes providentiels autoritaires. Ils auraient tort, car

« *le plus fort n'est jamais assez fort pour être toujours le maître s'il ne transforme sa force en droit et l'obéissance en devoir* » (J.-J. Rousseau, 2011, p.71). La force, notamment sous la forme de la violence arbitraire, des systèmes autorocratiques qui récusent toute participation, toute contestation, tout partage et toute alternance du pouvoir ne pourra jamais établir et encore moins fonder en droit une communauté politique viable et durable. Toute force arbitraire trouvera toujours une force plus grande pour la remplacer.

Le militaire, fidèle à la vocation et à l'éthique de sa corporation, qui entrerait en politique, dans le contexte actuel de l'Afrique, ne saurait perpétuer l'autocratie. Il se donnerait pour mission et rôle de contribuer à la consolidation de la démocratie en œuvrant à la réelle émancipation politique et socio-économique des populations. Perpétuer l'autocratie serait la preuve d'un manque d'imagination et d'innovation et de sens de l'opportunité politiques. Le défi du militaire putschiste africain d'aujourd'hui est de réaliser une espérance de rupture et de renouveau démocratiques. Cette espérance de rupture et de renouveau démocratique exige, par ailleurs, de « *renforcer le professionnalisme militaire en Afrique* » (E. Ouédraogo, 2014), en éduquant les militaires aux valeurs de service aux populations, d'obéissance à l'autorité civile démocratique, d'allégeance à la constitution, de neutralité politique et de respect de l'État de droit et des droits humains. Ce n'est qu'ainsi qu'il entrerait dans l'histoire comme un véritable héros providentiel. Toutefois, au modèle de l'homme providentiel autoritaire, le militaire putschiste d'aujourd'hui serait bien inspiré de préférer celui de l'homme providentiel serviteur ou tout au moins celui de l'homme providentiel transactionnel.

### **Conclusion**

Le militaire, qui entre en politique, n'en est pas pour autant un homme providentiel. On se révèle homme providentiel non pas à partir de sa profession, de son statut social, mais à partir de sa personnalité. Jerry Rawlings et Thomas Sankara sont reconnus comme des hommes providentiels non pas du fait de leur statut militaire, mais parce que c'était Rawlings et c'était Sankara. Conscient de la crise et des attentes populaires, l'homme providentiel incarne une espérance. L'homme providentiel, c'est donc la capacité à être l'élément dénouant ou résorbant de la crise, d'abord par ses qualités morales, la portée de sa vision et de son ambition patriotique et ensuite par ses états de service, consécutifs à l'exercice des responsabilités.

Le plébiscite des coups d'État et de la figure du militaire est symptomatique d'une crise morale et de confiance envers les élites politiques en responsabilité. Cette crise appelle une maturation de la démocratie, en tant qu'expression et respect de la souveraineté populaire et réalisation de l'intérêt général. Pour advenir, cette démocratie mature n'a pas besoin d'hommes providentiels autoritaires, mais plutôt d'hommes providentiels exaltant la force d'une gouvernance politique ouverte et socio-économique porteuse. La force d'une telle gouvernance est celle des institutions. Bonnes ou mauvaises, les institutions ne

sont pas des dons divins, mais de construits humains. Elles sont à l'image des hommes et des femmes qui les créent et les font fonctionner. Il existe une dialectique entre les individus et les institutions. La crise démocratique, terreau du plébiscite des coups d'État, est le fait d'une dialectique vicieuse entre les individus et les institutions. Pour sortir de cette crise, il faut, à l'Afrique, des hommes providentiels moralement capables d'amorcer l'enracinement d'une dialectique alternative et vertueuse entre les individus et les institutions. Ces hommes providentiels n'ont plus à être des autocrates qui soumettent les institutions à leurs désirs, mais des patriotes constitutionnels<sup>11</sup>. Pour ces derniers, les institutions transcendent les intérêts individuels et doivent être au service de la démocratie, en tant que projet d'émancipation sociale et politique. Les militaires, auteurs des récents sept coups d'État réussis, ont le choix entre l'autocratie et le patriotisme constitutionnel. L'alacrité populaire ayant accueilli ces coups d'État en fait des hommes providentiels sauveurs présumés ; l'exercice du pouvoir, et donc l'option choisie entre autocratie et patriotisme constitutionnel, en fera ou non des hommes providentiels sauveurs avérés.

### Références bibliographiques

- ATERIANUS-OWANGA Alice et DEBAIN Mathilde, 2016, « Demain, un jour nouveau ? Un renversement électoral confisqué au Gabon » in *Politique africaine* n° 144.
- AGENCE FRANÇAISE DE DÉVELOPPEMENT, 2020, *Atlas de l'Afrique. Pour un autre regard sur le continent*, Paris, Éditions Armand Colin.
- BERGSON Henri, 2024, *Les deux sources de la morale et de la religion*, Paris, Éditions PUF.
- DEYSINE Anne, 2010, « Obama, homme providentiel ? » in *Parlement(s), Revue d'histoire politique*, 2010/1 n° 13.
- DROIT Roger-Pol, 2014, *Une brève histoire de la philosophie*, Paris, Éditions Flammarion.
- GARRIGUES Jean, 2022, « La figure de l'homme providentiel » in *Etudes. Revue de culture contemporaine*, n° 4291, mars 2022. En ligne : [https://www.revue- etudes.com/article/la-figure-de-l-homme-providentiel/24210](https://www.revue-etudes.com/article/la-figure-de-l-homme-providentiel/24210).
- GUEYE Babacar, 2009, « La démocratie en Afrique : succès et résistances » in *Pouvoirs*, 2009/2 n° 129.

---

<sup>11</sup> Nous nous référions ici au concept de « *patriotisme constitutionnel* » de Jürgen Habermas. L'édit concept promeut les valeurs démocratiques universalistes en dissociant l'identité politique de l'identité culturelle (cf. S. Heine, 2006).

HEINE Sophie, 2006, « Les réquisits démocratiques et sociaux du patriotisme constitutionnel » in *Politique Européenne*, printemps 2006, n° 19. En ligne : <https://shs.cairn.info/revue-politique-europeenne-2006-2-page-73?lang=fr>.

HOUNGNIKPO Mathurin C., 2012, « Armées africaines : chaînon manquant des transitions démocratiques » in *Bulletin de la sécurité africaine*, publication du Centre d'études stratégiques de l'Afrique, n° 17 / janvier 2012.

JACQUEMOT Pierre, 2020, « Trente ans d'élections en Afrique : bilan et défis nouveaux » in *Pouvoirs*, n° 175, 2020.

KANTE Aïssatou et THEROUX-BENONI Lori-Anne, 2023, « Revoir les objectifs pour mieux gérer les transitions militaires en Afrique de l'Ouest », publication de l'Institut d'étude et de sécurité. En ligne : <https://issafrica.org/fr/iss-today/revoir-les-objectifs-pour-mieux-gerer-les-transitions-militaires-en-afrique-de-louest>.

LAVALLÉE Emmanuelle, 2006, « Corruption et confiance dans les institutions politiques : test des théories fonctionnalistes dans les démocraties africaines » in *Afrique contemporaine*, 2006/4 n°220.

MACHIAVEL, 2000, *Le Prince*, traduction, présentation et notes par Marie Gaille-Nikodimov, Paris, Éditions Librairie Générale Française, Collection « Le livre de proche ».

MURAMATSU Kenjiro, 2013, « La transaction comme forme de la politique et de la société face au risque » in *Pensée plurielle*, 2013/2 n° 33-34.

NEIL Donald A., 2000, « L'éthique et l'appareil militaire » in *Revue militaire canadienne*, Printemps 2000.

OLIVIER de SARDAN Jean-Pierre, 2024a, « La salafisation de la société nigérienne face à l'État », in *Cahiers d'études africaines*, n° 255-256.

OLIVIER de SARDAN Jean-Pierre, 2024b, « Face aux insurrections jihadistes, les difficultés d'une guerre asymétrique au Sahel », in *Observatoire du Sahel, Thinking Africa : Note d'analyse politique*, 121, 2024.

OUEDRAOGO Emile, 2014, *Renforcer le professionnalisme militaire en Afrique*, Publication du Centre d'études stratégiques de l'Afrique.

PIGEAUD Fanny et SAMBA SYLLA Ndongo, 2024, *De la démocratie en Françafrique. Une histoire de l'impérialisme électoral*, Paris, Éditions La Découverte.

PNUD, 2023, *La démocratie plutôt que les coups d'État militaires : perspectives citoyennes pour un renouveau démocratique en Afrique. Résumé du Rapport phare du PNUD Soldats et Citoyens : les coups d'État militaires et le besoin d'un renouveau démocratique en Afrique*. En ligne :

<https://www.undp.org/sites/g/files/zskgke326/files/2023-07/undp-africa-soldiers-citizens-mini-2023-fr.pdf>.

POLIN Raymond, 1957, « La politique et la force » in *Revue française de science politique*, 7<sup>e</sup> année, n° 3.

REBOUL Olivier, 2022, *Introduction à la rhétorique. Théorie et pratique*, Paris, Éditions PUF.

RIGOLET Yann, 2010, « L'homme providentiel est-il une femme ? La figure de Jeanne d'Arc de 1789 à nos jours » in *Parlement(s), Revue d'histoire politique*, 2010/1 n° 13.

ROUSSEAU Jean-Jacques, 2011, *Du contrat social*, Paris, Éditions Librairie Générale Française, Collection « Le livre de poche ».

SAINT-MICHEL Sarah E., 2023, *Théories du leadership*, Paris, Éditions La Découverte.

SIEGLE Joseph et COOK Candace, 2024, « Les élections de 2024 en Afrique : Des défis et opportunités pour retrouver l'élan démocratique ». En ligne : <https://africacenter.org/fr/spotlight/2024-elections/>.

SOURBIER-PINTER Line, 2007, « Éthique et culture militaire ». En ligne : [https://www.irenees.net/bdf\\_fiche-exposedebat-3\\_fr.html](https://www.irenees.net/bdf_fiche-exposedebat-3_fr.html).

TRIGO Pedro, 2007, « Le Venezuela de Hugo Chavez » in *Etudes*, mai 2007 – n° 4065.

UNION AFRICAINE, CEA, BAD, PNUD, 2024, *Rapport sur le développement durable en Afrique* (résumé). En ligne : <https://www.undp.org/fr/africa/publications/rapport-sur-le-developpement-durable-en-afrique-2024>.

WEBER Max, 1919, *Le savant et le politique*, document produit en version numérique par Jean-Marie Tremblay, Professeur associé, Université du Québec à Chicoutimi. En ligne : <https://philippe-gabellan.com/wp-content/uploads/2019/04/Le-savant-et-le-politique.pdf>.

WEBER Max, 2006, *Sociologie de la religion*, traduit et présenté par Isabelle Kalinowski, Paris, Éditions Flammarion.